

République Française
Département de Maine-et-Loire
Commune de Terranrou

**DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE TERRANJOU**

Séance ordinaire du 25 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
15	12	12
Date de convocation		
19/11/ 2025		
Date d'affichage		
09/12/2025		

L'an 2025, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à la salle des Mariages de la commune déléguée de Martigné-Briand, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Maryvonne MARTIN, Vice-Présidente, en session ordinaire.

A été nommé secrétaire : RÖUGIER Nicole

Présents : BARREAU Marie-Noëlle, Bonnin Thérèse, Hortet Sylvie, Jouin Agnès, Martin Maryvonne, Meillerais Pierre, Ménard Isabelle, Peltier Marie-Odile, Rimbault Patricia, Rimbault Philippe, Richard Mauricette, Rougier Nicole

Absent excusé : /

Absents : Cochard Jean-Pierre, Mvondo Ndongo Joël, Martin Sébastien

18-2025	Subvention aide aux vacances centre socio-culturel
----------------	---

Madame la Vice-Présidente, présente au conseil d'administration la demande de subvention transmise par le centre socio-culturel des Coteaux du Layon pour un montant de 100€ afin de financer les sorties famille 2025 dans le cadre des actions financées par l'APCV. Mme Martin rappelle l'objectif de ces sorties et séjours destinés à une population précarisée :

- Renforcer les liens familiaux et sociaux
- Favoriser l'autonomie des familles en leur redonnant confiance dans leurs compétences.

Ces sorties s'adressent aux familles ayant un quotient familial inférieur à 850€. Une attention particulière est portée aux familles monoparentales, aux familles ayant un enfant en situation de handicap et pour les familles qui ne sont pas ou jamais parties en vacances.

Plusieurs familles de Terranrou ont pu bénéficier de ce dispositif. A savoir :

Sorties familles (journée à la mer, journée Loire et châteaux, sortie Terra Botanica) : 5 familles

Pour les week-ends familles (Jard sur Mer, Gennes sur Loire) : 3 familles

Une participation financière auprès des CCAS concernés est demandée.

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité :

- Valide cette aide financière de 100€ pour les sorties 2025.

Le secrétaire de séance
ROUGIER Nicole



Fait à Terranrou, le 28 novembre 2025
Le président du CCAS

et par délégation
La Vice-Présidente,

Madame Maryvonne MARTIN



La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

Publiée le : **~ 8 DEC. 2025**
Transmise au Représentant de l'Etat le :

~ 5 DEC. 2025

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).